

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ MAQUILLAGE SEMI-PERMANENT.

Questionnaire de santé

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
N° de téléphone portable :	
Adresse courriel :	

Les informations figurant sur ce questionnaire sont réservées exclusivement à l'usage du maquillage semi permanent afin d'évaluer vos besoins corporels et d'adapter les soins. Elles ne font l'objet d'aucun traitement informatique ou commercial.

Dans le cadre de la mise en œuvre des techniques de maquillage semi-permanent par effraction cutanée

J'atteste que :

1. Vous m'avez informée de manière claire et détaillée :

- Du caractère éventuellement douloureux des actes.
- Des risques d'infections.
- Des précautions à respecter après la réalisation de la prestation notamment pour permettre une cicatrisation rapide.
- Du temps de cicatrisation et des risques cicatriciels ;
- Des risques allergiques notamment liées aux encres de tatouage.
- Des risques de modification de la couleur du pigment qui dépend du renouvellement cellulaire de ma peau et de son exposition au soleil.
- Du caractère nécessaire et conseillé d'une retouche payante dans un délai de 12 à 18 mois.

2. Vous avez procédé à la recherche de contre-indications au geste et que je vous ai fait part des maladies, traitements, et des interventions éventuels que j'ai à ce jour.

3. Vous m'avez expliqué les détails de l'acte en termes clairs et avez répondu à toutes mes questions.

4. Je vous ai donné mon accord irrévocable pour le tracé et la couleur des pigments utilisés pour mon maquillage semi-permanent.

5. J'ai pu constater que les emballages des aiguilles et des lames utilisés pour mon intervention ont été ouverts devant moi afin de garantir leur caractère unique, jetable et stérile. C'est pourquoi après un délai de réflexion suffisant ainsi qu'une évaluation sérieuse, je vous donne mon consentement à la réalisation d'un maquillage semi-permanent de mes sourcils

1. Consentement

Je reconnais qu'il m'a été exposé les risques, les possibles complications immédiates ou ultérieures, les suites habituelles inhérentes à la réalisation de cet acte ou aux procédés qu'il emploie, de même que la possibilité de réactions individuelles exceptionnelles non prévisibles.

Je reconnais avoir pu poser toutes les questions relatives à cette prise en charge, avoir pris note qu'il existe un certain degré d'imprévisibilité dans la qualité ou la durée du résultat attendu, qu'il persiste enfin un caractère subjectif en matière d'esthétique.

Une seconde visite à 1 mois après la prestation est nécessaire afin d'optimiser le résultat.

Je reconnais avoir été informée en termes suffisamment clairs pour me permettre d'arrêter mon choix et vous demander de pratiquer cet acte.

Je m'engage de mon côté à vous fournir toutes les informations sur mon état de santé, à me rendre au rendez-vous post-tatouage et à me soumettre aux soins et recommandations prescrits avant et après l'acte envisagé.

J'ai reçu, pris connaissance, lu et compris l'ensemble des informations présentes sur ce document au cas échéant, rectifié ou supprimé des informations vous concernant, en vous adressant à votre technicienne.

Les contre indications :

- Êtes-vous allergique aux métaux (nickel, chrome, cuivre, etc...) oui " non "
- Êtes-vous allergique à l'iode? oui " non "
- Avez-vous des antécédents de Mélanome, Convulsion, Chéloïde, infection déclarée ? oui " non "
- Souffrez-vous d'une maladie dermatologique active (vitiligo, psoriasis, eczéma,...) ? oui " non "
- Souffrez-vous d'une maladie auto-immune (sclérose en plaques, etc...) ? oui " non "
- Souffrez-vous d'une maladie immunodéprimée (VIH, cancer, etc...) ? oui " non "
- Prenez-vous des anticoagulants ou avez-vous des problèmes cardiaques ? oui " non "
- Avez-vous un pace maker ? oui " non "
- Souffrez-vous d'épilepsie ? oui " non "
- Souffrez-vous de diabète ? oui " non "
- Souffrez-vous d'herpès ? oui " non "
- Souffrez-vous d'asthme ? oui " non "
- Souffrez-vous de conjonctivite ? oui " non "
- Êtes-vous en traitement à l'accutane ? oui " non "

- Avez-vous récemment pris de l'aspirine, des anti-inflammatoires ? oui " non
- Êtes-vous sous traitement à la vitamine A acide, aux acides de fruits AHA,... ? oui " non
- Avez-vous des problèmes de cicatrisation ? oui " non
- Avez-vous un tatouage ? Si oui sur quelle zone : oui " non

Les renseignements personnels collectés sont conservés dans un environnement sécurisé. Nous nous engageons à respecter la confidentialité de vos renseignements.

Je déclare être en bonne santé. Je confirme que mes réponses sont sincères, et que je suis apte à recevoir des soins.

Lieu :

Signature

Date :



2. Le maquillage semi-permanent

Le maquillage semi-permanent (techniques microblading ou browshading) consiste à introduire des pigments sous la peau dans la partie supérieure de l'épiderme avec une lame ou une aiguille à usage unique disposé sur un stylo manuel.

Le Browshading, appliqué point par point corrige, épaissit, intensifie et sublime la ligne du sourcil. Le Microblading, à l'aide de nano-aiguilles réunies sur une même ligne qui forment une fine lame (blade), permet de redessiner le sourcil.

Les rendus du Browshading et du Microblading étant différents, ces techniques sont très souvent associées pour obtenir un sourcil parfait.

Bien que l'acte ne soit pas irréversible, la décision d'opter pour un maquillage semi-permanent n'est pas anodine et s'inscrit dans la durée. Pour vous aider dans votre choix, LES LOGES DE LA BEAUTE vous propose de procéder en deux étapes.

La première, la consultation, consistera à redessiner à l'aide d'un crayon votre ligne de sourcil en suivant votre forme naturelle souvent endommagée par la répétition d'épilations imparfaites. Une fois cette étape terminée et après un délai de réflexion, un rendez-vous sera pris pour l'application. Il est aussi envisageable de faire la consultation et le maquillage semi-permanent durant la même séance.

3. Précautions, complications, risques

A. Les précautions avant la réalisation d'un maquillage semi-permanent

- a) Consulter le questionnaire de santé et répondez y.
- b) Ne pas appliquer de crème anesthésiante de type emla ce qui rendrait la pratique impossible et faire des dégâts au cours de la prestation.
- c) Prévenez-nous de toute modification de votre état de santé avant la séance.
- d) Ne buvez pas d'alcool ni de boisson contenant de la caféine (café coca cola...) ou de la théine (thé chaud ou froid...) la veille et le jour même de la prestation. Aussi, il en va de soi que la consommation de toute substance illicite est formellement interdite.
- e) La veille et le jour de la prestation évitez d'absorber de l'aspirine ou autres anticoagulants ou anti-inflammatoires.
- f) Il est recommandé de ne pas maquiller la zone à pigmenter le jour même.
- g) La dermopigmentation pouvant rendre difficile le lavage des cheveux après réalisation, venez avec les cheveux fraîchement lavés pour ne pas avoir à le faire dans les jours qui suivent votre rendez-vous.
- h) Si vous craignez la douleur vous pouvez prendre un paracétamol dans la demie heure précédant votre rendez vous.

B. Les complications

Chaque acte qui implique une effraction cutanée (piercing, tatouage et maquillage permanent notamment) peut être à l'origine d'infections si la peau de la personne sur laquelle l'acte est réalisé n'est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile ou si l'ensemble des règles d'hygiène n'est pas respecté. Tous maquillages semi-permanents entraînent de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques (pas toujours visibles) et peuvent donc transmettre des infections (bactériennes le plus souvent, mais aussi les virus des hépatites B et C et également le virus HIV). L'infection peut passer de client à client par le biais des instruments s'ils ne sont pas correctement stérilisés, mais aussi de l'opérateur vers le client et enfin du client vers l'opérateur en cas de piqûre accidentelle. L'état de santé du client, en particulier s'il suit un traitement (anticoagulant...), peut contre-indiquer l'acte envisagé notamment en cas de terrain allergique aux produits et matériels utilisés (encres de tatouage et métaux des bijoux de pose). Il est conseillé d'en discuter préalablement avec le professionnel et son médecin traitant.

Les risques d'infection peuvent aussi venir d'un manque de rigueur de votre part concernant les recommandations post maquillage permanent. C'est pourquoi il est très fortement recommandé de suivre les instructions à la lettre.

C. Les risques

La couleur initiale du pigment peut virer en fonction de votre mode de vie (sudation fréquente, exposition au soleil régulière etc) La tenue du maquillage semi-permanent dépend de facteurs tels que la transpiration, l'humidité, le ph de la peau. Si vous avez une peau jeune, le renouvellement cellulaire est plus important et le maquillage risque de s'estomper plus vite. L'épaisseur et l'acidité de votre peau, ainsi que la façon dont votre système immunitaire répond à ce type de sollicitations, ont également un impact important. Votre mode de vie aura aussi son influence : notamment si vous vous exposez beaucoup au soleil. Il est constaté, mais ce n'est pas une règle que dans les 15 jours suivant l'acte 35% à 50% du pigment s'estompe. Il est constaté, mais ce n'est pas une règle que la couleur finale du pigment est stabilisée après la troisième et quatrième semaine suivant l'acte.

4. Les recommandations Après la réalisation du maquillage semi-permanent :

- a) Veillez aux règles d'hygiène corporelle. Les soins locaux constituent un facteur important de la durée et la qualité de la cicatrisation.
- b) Dans les 8 jours qui suivent la prestation, évitez toutes sources de chaleur (UV, sauna, hammam, lieux humides) ainsi que toute activité sportive faible ou intense vous faisant transpirer.
- c) Évitez de vous baigner en eau de mer ou en piscine jusqu'à complète cicatrisation. Ne pas mouiller pendant 72h (3 jours)
- d) Ne pas gratter ni frotter les petites croûtes résultant de la pigmentation jusqu'à ce qu'elles tombent.

e) Ne pas utiliser de cosmétiques, de produits démaquillants ou des crèmes à base d'acide de fruits ou de vitamines A et E.

f) L'application d'une solution antiseptique est recommandée durant les premiers jours après l'acte ou un nettoyage doux dans les deux jours avec savon antiseptique (septivon...) et rinçage au sérum physiologique.

g) Appliquer pendant 15 jours la crème favorisant la cicatrisation fournie par votre professionnel.

h) Après le traitement de cicatrisation il est fortement conseillé d'appliquer quotidiennement la crème protectrice aux UV recommandée par votre praticienne .

i) évitez toute exposition au soleil dans les 15 jours suivant votre dermopigmentation

Pour toute interrogation, il est conseillé de prendre contact avec nous.

Vous attestez avoir pris connaissance intégrale du document par la mention « lu et approuvé »

Fait à :

Le :

